



1^{er} réseau multi-acteurs du développement durable

Le Comité 21 est le premier réseau multi-acteurs dédié au développement durable. Près de 400 adhérents répartis dans 5 collèges de membres : entreprises, collectivités territoriales, associations, citoyens, établissements d'enseignement supérieur / centres de recherche et de formation. En s'appuyant notamment sur l'Agenda 2030 et les partenariats multi-acteurs, il accompagne ses adhérents afin d'accélérer les transformations nécessaires pour aboutir à une société plus durable et responsable, au niveau territorial, national, européen et international.

En 2019, le Comité 21 est devenu un groupe associatif qui réunit plusieurs établissements : un établissement national à Paris et un établissement régional Grand Ouest à Nantes. Une stratégie de régionalisation est mise en place pour ouvrir d'autres établissements et accompagner les acteurs publics et privés au plus proche de leurs enjeux.

Les adhérents ont désormais le choix entre : une cotisation à un seul établissement (national ou Grand Ouest, selon leur choix) ou une cotisation globale au groupe Comité 21 pour bénéficier des services de tous les établissements. N'hésitez pas à nous solliciter pour recevoir nos programmes d'activités.



1^{er} réseau d'acteurs
du développement durable

www.comite21.org
www.comite21grandouest.org

■ Barème des cotisations (fonction du statut juridique)

→ Entreprises, Sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales, établissements publics (EPIC, EPCA, EPST)

Progression	Offre « établissement » : accès à l'offre d'un seul établissement	Offre « globale » : accès à l'offre de tous les établissements
CA, bilan ou budget < 100 000	100 HT	150 HT
100 000 < CA, bilan ou budget < 500 000	350 HT	500 HT
500 000 < CA, bilan ou budget < 1 million	500 HT	750 HT
1 million < CA, bilan ou budget < 5 millions	1 000 HT	1 250 HT
5 millions < CA, bilan ou budget < 25 millions	1 500 HT	2 000 HT
25 millions < CA, bilan ou budget < 100 millions	3 500 HT	5 000 HT
100 millions < CA, bilan ou budget < 500 millions	4 500 HT	7 000 HT
CA, bilan ou budget > 500 millions	7 000 HT	11 000 HT
Directions régionales d'une entreprise	1 000 HT	1 500 HT
Chambres consulaires	850 HT	1 000 HT
Fédérations professionnelles	1 000 HT	2 000 HT
Organisations syndicales	100 HT	150 HT

→ Conseils régionaux, conseils départementaux, EPCI, Communes et syndicats mixtes

Progression	Offre « établissement » : accès à l'offre d'un seul établissement	Offre « globale » : accès à l'offre de tous les établissements
Budget < 5 millions	250 HT	500 HT
5 millions < Budget < 10 millions	500 HT	750 HT
10 millions < budget < 50 millions	850 HT	1 500 HT
50 millions < Budget < 150 millions	1 250 HT	2 000 HT
150 millions < Budget < 450 millions	2 000 HT	3 000 HT
450 millions < Budget < 1 000 millions	2 500 HT	4 000 HT
1 000 millions < Budget < 1 500 millions	3 000 HT	5 000 HT
1 500 millions < Budget < 2 500 millions	4 500 HT	7 500 HT
Budget > 2 500 millions	6 500 HT	10 000 HT

→ Associations et fondations

Progression	Offre « établissement » : accès à l'offre d'un seul établissement	Offre « globale » : accès à l'offre de tous les établissements
Budget < 1 million	100 HT	150 HT
1 million < Budget < 5 millions	200 HT	350 HT
Budget > 5 millions	350 HT	500 HT



Organismes de formation et établissements d'enseignement

	Offre « établissement » : accès à l'offre d'un seul établissement	Offre « globale » : accès à l'offre de tous les établissements
Tout type d'établissements	850 HT	1 500 HT

Attention : les adhérents du Comité 21 et de Campus responsables pourront obtenir 15% de réduction sur chacune des adhésions des deux structures.



Citoyens

	Offre « établissement » : accès à l'offre d'un seul établissement	Offre « globale » : accès à l'offre de tous les établissements
Tous les citoyens	35 HT	50 HT

Attention : ne seront pas examinées les candidatures de personnes déjà liées à des organisations membres du Comité 21.

Offre exceptionnelle d'abonnement au fil d'information Développement durable d'AEF info pour les adhérents du Comité 21 (RSE & Gouvernance / Energies & Environnement)

- ▶ 1 abonnement pour 1 à 5 bénéficiaires pour la première année d'abonnement, avec une **remise de 35% sur le tarif standard pour les nouveaux abonnés** (3 243 €HT pour les deux domaines *RSE & gouvernance* et *Energies & environnement* ou 2 593,50 €HT pour un seul des deux) ;
- ▶ Jusqu'à 5 accès supplémentaires offerts à AEF info Développement durable sur une période de 6 mois (soit l'équivalent de 2 495€HT) pour les adhérents du Comité 21 qui sont déjà abonnés au service AEF info Développement durable. *Toutes ces offres ne sont valables qu'une seule fois par organisation et non cumulable avec d'autres offres.*

Marc Savonitto - marc.savonitto@aef.info - [Testez gratuitement sans engagement AEF](#)



Bulletin à compléter

Toute demande d'adhésion est soumise à l'agrément du Conseil d'administration

Par la présente, je confirme notre demande d'adhésion au Comité 21. Dans ce cadre, j'accepte les termes et engagements de la [Charte du Comité 21](#), de ses [statuts](#) et du [règlement intérieur](#)¹ accessibles sur www.comite21.org

L'organisme candidat à l'adhésion (les citoyens ne sont pas concernés par cette partie)

Organisme :

Nom et prénom du représentant :

Fonction du représentant :

Adresse du siège :

Site internet :

Le contact privilégié (premier interlocuteur pour le Comité 21) / Le candidat citoyen

Nom et Prénom :

Fonction :

Adresse postale :

Tél. direct :

E-mail :

Cotisation (voir barème de cotisation)

Statut juridique²

Niveaux d'adhésion choisis

- Adhésion à l'établissement national
- Adhésion à l'établissement grand ouest
- Adhésion globale (rattachement à tous les établissements)

Montant de la cotisation annuelle (€ HT) :

Pièces jointes à ma candidature

- Pour tous : le présent bulletin d'adhésion dûment complété et signé
- Pour tous : un courrier / courriel précisant les motivations de l'adhésion et les engagements pris en faveur du développement durable
- Pour les personnes morales : une présentation de l'organisme (plaquette, dossier, rapport annuel...)
- Pour les personnes morales : une présentation de la démarche de développement durable (rapport développement durable, dossier de présentation...)
- Pour les associations et fondations : composition du conseil d'administration et du bureau, liste des adhérents, programme d'activités, compte de l'année N-1, budget prévisionnel de l'année N
- Pour les citoyens : une présentation synthétique (professionnelle, de vie, des motivations pour adhérer au Comité 21 et tout élément que vous jugerez utile)

Le
à

Cachet / Signature

¹ Extrait du règlement intérieur : Les candidats doivent justifier de deux (2) ans d'existence. Pour les adhésions en cours d'année, la cotisation est déterminée en fonction du nombre de mois couverts, en tout ou partie, par l'adhésion. Les membres s'engagent à verser dès leur entrée la cotisation de l'année déterminée selon la règle ci-dessus présentée : ils sont membres après le versement effectif de celle-ci. Les cotisations sont renouvelées tacitement chaque année sauf dénonciation au plus tard le 1^{er} mars, faite par lettre recommandée avec accusé de réception à l'intention du président ou de la direction du Comité 21. **Au-delà du 1^{er} mars, la cotisation doit être versée pour l'année en cours.** Pour les organismes soumis à l'impôt sur les sociétés, la cotisation est déductible de leur résultat imposable, l'économie d'impôt s'établissant à un tiers du montant de la cotisation.

² Entreprise, société d'économie mixte, société publique locale, établissement public (EPIC, EPCA, EPST), Conseil régional, Conseil départemental, EPCI, Commune, syndicat mixte, Associations, Fondation, Organismes de formation et établissements d'enseignements, Citoyen



National
4, rue Foucault
75116 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Grand Ouest
3, Bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21.org
www.comite21grandouest.org

